



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 08 décembre 2008

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Remboursement sinistre

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par AGF de 4 036.71 € suite aux dommages subits par le système électrique des cloches de l'église.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Travaux en régie

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 30 490 €, correspondant aux travaux réalisés en régie (voirie, travaux bâtiments), aux programmes correspondants de la section Investissement de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Révision des tarifs municipaux pour 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2009 :

Repas	Cantine	2.30 € au lieu de 2.20 €	
	Centre de loisirs	3.15 € au lieu de 3.00 €	
	A domicile	7.50 € au lieu de 7.20 €	
Locations	Salle des fêtes (été Bazeillais)	146.00 €	} inchangés
	Salle des fêtes (été extérieurs)	243.00 €	
	Salle des fêtes (hiver Bazeillais)	185.00 €	
	Salle des fêtes (hiver extérieurs)	300.00 €	
	Centre social (été Bazeillais)	82.00 €	
	Centre social (été extérieurs)	115.00 €	
	Centre social (hiver Bazeillais)	100.00 €	
	Centre social (hiver extérieurs)	132.00 €	
	Cuisine	50.00 €	
	Camion outillage	70.00 € au lieu de 60 €	
Camion magasin	70.00 € au lieu de 60 €		
Camion pizza	260.00 € au lieu de 250 € (l'année)		
	Mise à disposition tables, chaises au parc du château	80.00 €	
	Matériel (tables, chaises, tréteaux, plancher...)		inchangé
	Abonnement bibliothèque		inchangé
	Emplacement marché		inchangé

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Tarifs redevance assainissement pour 2009

Le Conseil Municipal décide de fixer les divers tarifs comme suit :

Redevance	0.46 € le m ³ au lieu de 0.44 €
Abonnement par foyer	45.00 € (inchangé)
Branchement immeuble T.R.E.....	600.00 € au lieu de 450 €

Un forfait de 35 m³ par personne sera appliqué par foyer raccordé au réseau, quelle que soit l'origine de l'eau déversée (puits, adduction d'eau).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Choix architecte C.L.A.E. Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à MG ARCHITECTES (9 %)

19 voix pour
1 voix contre
1 abstention

Choix prestataire de service hydrocurage réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal décide, après étude en commission d'ouverture des plis, d'accepter l'offre de VEOLIA pour les tarifs suivants :

Entretien systématique annuel	11675.66 € HT
Intervention dépannage astreinte/délais.....	89.61 € HT /1 h
Enlèvements déchets	2.81 € HT le kg
.....	89.91 € HT la tonne
Entretien réseau	
Lotissements (option).....	1063.53 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité